

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNLA DES EAUX
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

Le dix juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 3 juin 2024

Présents : Philippe RIBIERE, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Christian GENCEL, Fabien SYLVAIN, Yves DEFAISSE, Richard GUIELMINI, Manuel GASCOIN, Jean-Philippe ROCHE, Raymond MARION FERRIER, Philippe BERNA, Jean Michel DEFFAISSE, François BROCARD, Gilles MAGNON, Denis MARLHENS, Denis BENOIT, Georges DUQUESNE

Absents excusés : Frédéric TRON, Sébastien CHOUPAS, Laurent SAYN, Laurence ALGOUD

Secrétaire de séance : Jean-Philippe ROCHE

**Objet : Décision modificative n°1 budget Annexe (61102)
N°2024-06-10-08**

Monsieur le Président propose la modification suivante :

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
01 020 020 OPFI		2 460,00	
01 20 203 OPNI	2 460,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	2 460,00	
	Réductions	2 460,00	
Recettes	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 460,00
Solde Réductions	2 460,00
Ouv. - Red.	

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical qu'une mission ACT (assistance aux contrats de travaux) ayant été demandé pour la procédure de MAPA à Bons de commandes, Monsieur le Président indique que le coût de ma mission pour le marché lié à l'assainissement est de 2 460€ et qu'il convient de prévoir cette dépense en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'accepter la modification n°1 telle que présentée

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 11/06/2024

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 11/06/2024
et publication le :

Le Président
Gilles MAGNON

Le Président

